

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 96 (1951)
Heft: 11

Artikel: Problèmes d'organisation militaire [fin]
Autor: Dénéreaz, Pierre E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348454>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

RÉDACTION : Colonel-brigadier Roger Masson

ADMINISTRATION : Av. de la Gare 33, Lausanne. Tél. 23 36 33. Chèq. post. II. 5209

ANNONCES : Publicitas S. A. succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 9.— ; 3 mois Fr. 5.—

Prix du numéro : Fr. 1.50

Problèmes d'organisation militaire

(Fin)

CONCLUSIONS

Toute armée est, par nature, réfractaire aux changements. Dans les trois domaines de l'armement, de l'organisation et du commandement, le conservatisme militaire, par crainte des armes et des formules nouvelles, tend à garder l'armée dans son cadre traditionnel, tout en admettant, il est vrai, certains « perfectionnements ». Or, ce n'est certainement pas en perfectionnant indéfiniment la lampe à huile qu'on est arrivé à la lampe électrique. A certaines époques, il faut reprendre le problème dans son ensemble, définir à nouveau la mission de l'armée de campagne et des forces territoriales, car il n'est point d'appareil militaire imaginable qui soit assuré de réussir dans une tâche indéterminée, qui puisse faire face à toute situation partout. Afin qu'un appareil militaire puisse réussir dans la mission qui lui sera confiée éventuellement, il faut qu'il en ait à l'avance l'idée et les moyens.

L'IDÉE

Le problème que pose notre armée est difficile. Jamais celle-ci ne sera assez perfectionnée, ni assez puissante. Toutefois, la militarisation d'une nation a des limites qu'il serait dangereux de dépasser. C'est au souverain de décider, par une saine appréciation de la situation. Quelle serait la situation politico-militaire de la Suisse lors d'un conflit mettant aux prises les « blocs » américain et russe et dans lequel nous serions entraînés ? Car si pendant des années nous nous sommes préparés à l'éventualité d'une guerre franco-allemande utilisant notre sol pour une manœuvre d'aile, une idée stratégique nouvelle doit être aujourd'hui à la base de la réorganisation de notre armée puisque le danger qui nous menace est *essentiellement* différent de tous ceux que nous avons eu à considérer depuis le milieu du siècle dernier. Ce n'est plus à notre terrain que l'on peut en vouloir à des fins purement militaires, donc temporaires. Un simple regard sur une carte à l'échelle des opérations modernes nous enlève toute illusion à ce sujet. Si nous sommes entraînés dans un conflit, c'est que notre existence en tant que nation est l'enjeu définitif de la lutte *et nous devons pouvoir poursuivre cette lutte jusqu'à la victoire finale.*

* * *

Notre situation géographique nous fait participer à deux théâtres d'opérations distincts et par leur contexture et par la manière d'y engager des troupes.

Du nord des Préalpes à la mer du Nord, suivant un méridien dans lequel se trouve inclus notre Plateau, est un théâtre d'opérations voué à la guerre de mouvement. Nous n'y verrons plus une défense statique fondée sur l'alignement

de quelque 150 divisions au coude à coude. Sur ce théâtre opéreront *des corps expéditionnaires* basés sur l'Afrique, l'Angleterre ou l'Amérique. Qui dit corps expéditionnaire dit corps mécanisé s'appuyant sur une infrastructure métropolitaine aussi dense que possible et recherchant les flancs de l'envahisseur. Ce sera une répétition à l'échelon des moyens modernes de la manœuvre sur position centrale chère à Napoléon ayant perdu en Russie ses effectifs, mais non ses qualités de stratège. C'est la situation actuelle du Bloc ouest, conditionnée par la disparition quasi totale d'armées nationales et les servitudes d'un ravitaillement maritime.

Au sud, du pied nord des Alpes à la mer Méditerranée, un théâtre d'opérations dans lequel est inclus notre Réduit et qui comprend tout le complexe alpin des Alpes autrichiennes aux Alpes maritimes. Les opérations s'y dérouleront suivant un rythme lent et dépendant des conditions atmosphériques, mettant en ligne des *armées rustiques* et élevant la guérilla au niveau stratégique. Une bataille gagnée ou perdue n'y forcera pas la décision ; l'usure des défenseurs y sera minime.

Même en restant dans les limites de nos frontières, je ne crois pas qu'un choix portant sur l'un ou l'autre de ces deux théâtres d'opérations et sur la manière d'y engager des troupes soit possible. Nous sommes stratégiquement liés au rythme de la guerre de mouvement qui se déroulera à notre frontière nord et au rythme de la guerre en montagne qui se déroulera dans les Alpes. Et la tactique ne peut être en retard sur la stratégie.

Cette différence dans la conduite des troupes mène implicitement à une différence dans la création, l'organisation et l'instruction, sans oublier l'appui et la protection, des moyens que l'on entend consacrer *en particulier* à chaque théâtre d'opération, le gros de l'infanterie ayant un rôle à jouer dans les deux cas.

Voilà l'idée qui m'a guidé tout au long de cette étude.

LES MOYENS

a) *Forces territoriales.*

Bien que cela sorte des limites que je me suis fixées, je traiterai succinctement la question de l'infrastructure territoriale.

Le caractère technique de la guerre moderne exige une préparation complète s'inscrivant dès le temps de paix sur le terrain. Pensons aux fortifications permanentes, aux réseaux des destructions préparées, au quadrillage des dépôts, à l'implantation des établissements couvrant le pays d'une manière irrégulière mais complète à l'effet de soutenir efficacement dans le temps et dans l'espace les opérations proprement dites. Il est donc une partie fixe — l'infrastructure territoriale — sur laquelle la partie mobile — l'armée de campagne — prend son appui. La mise en œuvre d'un tel appui exige des moyens importants en personnel. N'oublions pas qu'il s'agit là d'un soutien complet et permanent de la manœuvre terrestre et aérienne s'étendant de la frontière (dispositif de couverture) au centre du pays (établissements de toutes natures) ; jouant instantanément au profit de la mise sur pied de l'armée de campagne ; participant étroitement à la bataille dans la zone des opérations ; agissant encore en régions occupées par le renseignement et le sabotage ; couvrant les arrières dont il assure la protection et la productivité ; gardant intangible un réduit national. Car les opérations menées par l'armée de campagne, même si elles relèvent d'une stratégie strictement défensive, ne pourront couvrir l'ensemble d'un territoire, si exigü soit-il. « Celui qui veut tout défendre, ne défend rien. » Puisqu'il faudra choisir un ou des champs de bataille en fonction des objectifs à conserver, ce qui déterminera les zones de réunion puis de concentration des grandes unités, l'abandon de certaines régions est inéluctable. Mais ces régions qui doivent continuer de participer militairement et économique-

ment à l'effort de guerre ont besoin de « garnisons » levées et laissées sur place et dont les effectifs au regard de ceux de l'armée de campagne peuvent paraître impressionnants, même s'ils représentent un minimum régionalement acceptable en période de moindre activité. En d'autres termes, certains éléments de l'armée de campagne devront, suivant les circonstances, venir en aide aux forces territoriales pour leur permettre de remplir leur mission. Car la conduite de la guerre moderne, telle que nous devons l'envisager, est une lutte contre l'usure que font subir au pays tout entier les actions de l'ennemi. C'est dans ce sens que l'on peut parler de sauvegarder l'intégrité du territoire. Les dommages matériels doivent être réparés sans retard, car c'est leur accumulation qui provoque et hâte la défaite et non les pertes effectives subies par les combattants. En Italie, les unités allemandes étaient squelettiques (100-200 hommes par bataillon), mais elles étaient très richement dotées d'armes automatiques et de mortiers et *s'appuyaient sur un système d'obstacles et de destructions très habilement défendu ou mis en œuvre*. C'est là un avantage de la défensive et, de ce fait, la supériorité numérique des Alliés ne joua pas.

Ce n'est donc plus exclusivement le nombre des bataillons qui fait la valeur d'un appareil militaire, mais bien l'équilibre réalisé, du point de vue des effectifs, entre l'armée de campagne et son soutien territorial dans l'acception admise plus haut. Il y a là une transformation de l'organisation militaire, conséquence de la puissance et de la rapidité des moyens de combat moderne qui rendent désormais le territoire national justiciable dans le même temps et en totalité des entreprises de l'adversaire, que nous ne pouvons pas ignorer, si légitime soit notre désir de conserver à l'ordre de bataille de l'armée toutes nos grandes unités dans leur forme actuelle.

Il est difficile d'exprimer par des chiffres ce que doivent représenter en effectif les forces territoriales. Si j'avais à présenter un projet d'organisation de l'armée, je commencerais

par doter celles-ci du personnel indispensable à l'accomplissement de leurs missions en respectant absolument l'entité régionale : recrutement-engagement. Cela pour deux raisons qui me semblent importantes

- pouvoir supprimer tout mouvement et transport à l'usage des forces territoriales,
- pouvoir maintenir au maximum l'activité économique du pays.

Car, d'une part, les forces territoriales appartiennent à cette partie fixe de l'appareil militaire devant être instantanément et sûrement en place ; leur engagement ne peut être, ne serait-ce que pour une seule unité, à la merci d'une rupture de communications. Et d'autre part, l'activité d'un « territorial » ne saurait se concevoir, même en cas d'hostilités forcément localisées sous leur forme brutale, sans un rendement économique journalier, si l'on veut conserver à cet homme sa pleine rentabilité sur le plan de l'effort de guerre.

L'importance attachée à l'infrastructure territoriale du double point de vue militaire et économique est essentielle. Il faut créer une organisation du commandement d'autant plus ferme qu'une concentration des moyens est impossible. A la diversité des missions qui tendent toutes au même but : maintenir le potentiel, c'est-à-dire le niveau de la puissance matérielle et morale de la nation, doit s'opposer une autorité unique : le commandement du territoire, mandataire du général sur toutes les régions extérieures aux opérations.

b) *Forces d'appoint.*

L'organisation de la tactique terrestre qui a conduit à briser les vieux cadres des régiments et des brigades en faveur des groupements mixtes, où blindés, infanterie, artillerie s'épaulent à tous les échelons, est un avertissement de ce qui, demain, pourrait se dérouler sur le plan opératif.

Quelle sera notre doctrine stratégique en cas de conflit ? Peut-on la préjuger ? Trois « écoles » se disputent ce privilège.

1. Les tenants d'une stratégie défensive classique engageant dans une bataille rangée et décisive la majorité des forces.
2. Les adeptes d'une défense territoriale absolue mais limitée au domaine tactique, voyant dans la multiplicité des centres de résistance le moyen propre à user l'ennemi.
3. Les disciples d'une guerre de mouvement pour lesquels l'armée doit pouvoir résister ou attaquer à l'improviste avec les moyens les plus modernes concentrés dans un corps de bataille moto-mécanisé.

Si nous voulons, le moment venu, permettre au commandant en chef de réaliser pleinement son idée de manœuvre, il est de notre devoir de prévoir une organisation des états-majors et des troupes suffisamment souple pour s'adapter, sans déchirements inutiles, aux plans de celui qui portera l'entière responsabilité des opérations.

De ce point de vue, l'armée du temps de paix reste une armée de transition qui ne trouve son accomplissement que dans la personnalité de son chef. Est-il encore une arme élue ? Je crois que l'infanterie méritera longtemps encore son titre de « reine des batailles ». Seulement le sens de ce qualificatif a changé. Il n'y a plus primauté, mais présence, indispensable il est vrai, de l'infanterie dans les « forces », qui peuvent être terrestres, aériennes ou maritimes, dont on fait son atout. Les armes, prises séparément, sont devenues insuffisantes. Dans la conduite de la guerre, elles ont fait place à des forces représentant un ensemble de moyens en état de se défendre ou d'attaquer. Et l'on vient de voir que le choix des forces, pour nous toutes terrestres, avec lesquelles nous pouvons penser obtenir la décision peut différer. Forces de campagne classiques ? Forces territoriales ? Forces moto-mécanisées ? Décider est un acte de commandement se fondant sur une situation

déterminée qu'il est difficile sinon impossible de prévoir aujourd'hui. Tout ce que nous pouvons faire est d'organiser l'armée de telle sorte qu'un transfert de la masse principale que constitue l'infanterie soit toujours possible pour désigner, par son seul engagement, l'ultime outil de la décision. C'est ainsi que je vois le rôle de notre infanterie, force d'appoint dans le cadre des forces terrestres, en faisant une distinction d'ordre tactique dans la manière d'engager, cette fois, les brigades et les régiments semi-motorisés portant la couleur de cette arme :

- a) en appoint des forces de campagne dans les cadres traditionnels des corps d'armée et des divisions. Solution que nous connaissons bien et qui fait de la brigade d'infanterie l'élément engagé et du régiment d'infanterie semi-motorisé, éventuellement devenu motorisé, l'élément réservé.
- b) en appoint des forces territoriales « spécialistes » des missions frontières, Plateau ou alpines, dans des organisations de commandement régionales. Solution faisant éclater les brigades d'infanterie en soutien des garnisons implantées dans le terrain pour leur confier des missions de renforcement pur et simple, de surveillance des intervalles, de contre-assaut local, etc.; gardant comme élément de manœuvre les régiments d'infanterie semi-motorisés ou motorisés comme tels ou groupés en brigades légères.
- c) en appoint des forces moto-mécanisées ou du corps de bataille blindé dans la double tâche :
 - soutien direct des opérations de mouvements par les régiments d'infanterie semi-motorisés alors motorisés ou mécanisés,
 - soutien indirect de celles-ci par les brigades d'infanterie affectées à des zones d'appui de manœuvre canalisant la poussée ennemie et créant une profondeur du champ de bataille conforme aux opérations de mouvement.

Il est bien entendu que les solutions *a)*, *b)* et même *c)* peuvent être conjointes *tout en respectant la suprématie de l'une d'entre elles* et donner lieu à une foule de combinaisons opératives et tactiques mettant en jeu d'autres éléments que ceux appartenant à l'infanterie. Il n'est pas d'organisation définitive des états-majors et des troupes. Une armée moderne, avec tout ce qu'impliquent sa préparation et le problème de ses fournitures, représente une entreprise dont la formation ne s'improvise pas. Seulement il me paraît dangereux d'en fixer la structure au-dessus de l'échelon de la division. Elle doit pouvoir s'incorporer sans difficulté toute idée stratégique et tout matériel nouveau sans atteindre aux fondements de son organisation. Pour cela il est indispensable de laisser des ouvertures vers le haut et de ne pas couvrir l'édifice par des états-majors de corps d'armée avant son achèvement. Or la date de cet achèvement est imprévisible.

c) Forces mobiles.

Alliée à l'aviation, l'arme rapide, « capable, grâce aux moteurs, de se porter à pied d'œuvre en quelques heures, apte à tirer du matériel tous les effets de surprise et de rupture qu'il est susceptible de fournir pour obtenir le résultat local le plus complet et le plus rapide », est devenue l'instrument de manœuvre idéal pour mener le combat de bout en bout. Ainsi le moteur a fait de la vitesse un facteur décisif dans les opérations. Il s'est hissé sur le même plan que les armes. Pour ne plus être dépassé par le rythme des opérations modernes, il faut apprendre à penser « manœuvre en automobile », que ce soit pour apprécier les possibilités opératives ou tactiques de son adversaire, que ce soit pour manier ses propres unités composées d'engins à moteur. Or cet exercice nouveau du commandement, nouveau puisqu'il laisse supposer des changements dans l'emploi de la force, porte très profondément l'empreinte de la technicité. Sommes-nous intellectuellement prêts à assumer le commandement de grands

groupements mobiles ? Je ne le crois pas. Notre expérience, seul guide possible en un domaine où le matériel est tyrannique, n'est pas confirmée. Avant de penser à engager des grandes unités moto-mécanisées, il faut reprendre l'étude du binôme = escadron de chars + compagnie de fusiliers motorisée ; du combat-team régimentaire = bataillon de chars + bataillon de fusiliers motorisé + groupe d'artillerie automotrice ; de la brigade légère binaire ou ternaire disposant d'un soutien d'infanterie et d'artillerie de même pied. Alors seulement, et je n'entrevois cette possibilité qu'au terme d'une longue pratique « tactique automobile », le corps de bataille moto-mécanisé, réunissant sous un même commandement tout ce qu'il faut en fait d'armes et de services pour mener de bout en bout un combat répressif, pourra sortir d'une organisation dans laquelle virtuellement il existe.

La préparation d'un tel instrument de guerre pose, en dehors de la question intéressant l'achat et l'entretien des matériels, un problème d'instruction que notre système de milices rend difficile à résoudre du moins pour certaines catégories de spécialistes. Il en est de même de son corollaire : la libre disposition de terrains de manœuvre. Mais rien ne doit arrêter l'évolution, dans ce sens, de notre armée. Pour vaincre ces difficultés, qui sont d'ordre tactique et technique, nous disposons d'instructeurs déjà familiarisés avec le véhicule à moteur et d'un matériel humain (cadres et troupes) pour lequel, et je parle surtout des jeunes classes, la pratique de la mécanique est devenue une seconde nature.

Doit-on considérer le corps de bataille moto-mécanisé comme l'instrument exclusif de notre défense nationale ? Je ne le pense pas. Il représente une des manières futures de conduire la guerre à l'intérieur de nos frontières à la condition toutefois qu'il puisse s'appuyer sur une infrastructure territoriale complète et bénéficier de feux stratégiques puissants. Car il faut à tout prix compenser par le temps (obstacles et feux) l'espace que nous n'avons pas. C'est pourquoi je crois

judicieux de ne pas concentrer à priori nos moyens les plus modernes dans une grande unité (corps d'armée) mais, par le jeu des réserves générales et la motorisation d'un tiers de notre infanterie, de pouvoir réaliser, selon les circonstances, la concentration de tous nos moyens à caractère offensif sous un même commandement.

* * *

Une telle conception de notre défense apporterait-elle des transformations immédiates à notre organisation des états-majors et des troupes *du temps de paix*? Je ne le pense pas. Je m'en rapporte à ce que j'ai écrit au début de cette étude : toute organisation militaire est en continuelle évolution et il serait dangereux de rompre avec le passé à l'effet de créer quelque chose de neuf mais combien superficiel. Une réorganisation efficace ne peut se faire que par paliers ; elle doit se fixer des buts successifs suivant un plan d'ensemble touchant non seulement au domaine purement militaire, mais tenant compte du progrès technique et de la conjoncture économique. Tant il est vrai que la stratégie est multiple et diverse et s'inspire de toute réalisation dans le monde des idées et des faits.

Cette étude consacrée à l'organisation de l'armée en temps de guerre serait donc très incomplète, alors même que je ne prétends pas avoir fait le tour du problème, si elle n'esquissait pas le milieu dans lequel l'armée va se préparer à sa destination naturelle. Ce milieu organisé suivant le principe hiérarchique propre à tout appareil militaire doit délimiter nettement l'ampleur des responsabilités de chaque échelon de commandement. Sa division par compartiments est délicate, car elle doit supporter des servitudes de l'ordre opératif (mobilisation), tactique (couverture), technique (infrastructure) et administratif (recrutement) ; de plus elle doit maintenir un équilibre entre les tendances centralisatrices, souvent néfastes dans le domaine de l'administration, et décentralisatrices, souvent impropres à l'exercice du commandement.

Je vais tenter d'indiquer un chemin que nous pourrions suivre dans ce domaine où les intérêts sont loin d'être concordants.

Une division du territoire en *régions militaires* (j'ai choisi arbitrairement ce vocable) correspondant en gros à nos zones territoriales créerait, sans apporter de changement de structure, une première organisation du commandement du temps de paix. Car chaque région militaire serait placée sous le commandement effectif d'un colonel commandant de corps disposant dans son état-major, puisqu'il administre une partie du territoire, d'un bureau territorial. Sur chacune d'elles seraient recrutées 2-4 divisions ayant pour leur infanterie un nombre correspondant d'écoles de recrues.

L'instruction des troupes spéciales resterait centralisée, mais non leur entraînement qui pour les corps de troupes de réserve générale incomberait également au commandant de leur région de recrutement. En d'autres termes, chaque commandant de corps aurait pour mission de « manèger » un certain nombre de grandes unités et de régiments de réserve générale lesquels seraient, dès la nomination du général, subordonnés au commandement de l'armée, qui les regrouperait suivant les circonstances en corps de bataille.

De cette façon, nous pourrions alléger considérablement certains services de l'état-major général, en particulier le service territorial. L'activité de celui-ci est soumise à d'innombrables contingences locales difficiles à juger depuis... Berne.

Il est d'autres allègements possibles si je pense aux problèmes intéressant l'organisation des éléments statiques de l'armée, qui, après les opérations de réunion et de concentration de la majorité de nos forces, resteront sur place avec des missions de couverture, de surveillance et de garde.

Mon propos n'est pas d'entrer dans les arcanes de l'administration militaire. Pourtant il me semble indispensable qu'une frontière très nette puisse être tracée entre l'administration et le commandement. Car si en temps de paix ou de préparation à la guerre ces deux domaines s'interpénètrent et colla-

borent étroitement, ils devront être séparés dès la mobilisation. Il est en effet paradoxal qu'à ce moment-là, des services entiers de l'administration militaire passent « avec armes et bagages » au commandement de l'armée qu'ils alourdissent inutilement. Si les circonstances (neutralité armée par exemple) permettent à l'administration militaire de poursuivre ses multiples activités, elle sera mieux à même de le faire dans son cadre du temps de paix. Au cas contraire, son personnel n'a pas de place au quartier général d'armée, mais dans les unités combattantes auxquelles il serait affecté dès le temps de paix.

Trop souvent la solution de ce problème s'est heurtée aux « personnes en place ». Aucun commandement ne sort grandi d'une enflure exagérée. La mobilité physique et la mobilité intellectuelle sont l'apanage des petits organismes. Ne frappons pas le commandement en chef de paralysie ! L'abandon de l'organisation classique des états-majors pourrait nous valoir, dans le domaine du secret et de la rapidité d'exécution, de graves mécomptes. La formule lapidaire « savoir — vouloir — pouvoir » contient tout ce qui est nécessaire à l'exercice du commandement. N'entachons pas celui-ci de besognes étrangères aux renseignements, aux opérations et aux arrières qui alimentent la manœuvre. Et laissons à l'administration militaire la tâche complexe de préparer de nouveaux contingents, de fabriquer de nouveaux matériels, d'exploiter de nouvelles ressources. En un mot de mettre et de maintenir à leur niveau maximum les dépôts de toute nature dans lesquels puisera l'armée.

Il me reste pour terminer à examiner les répercussions financières qu'entraînerait l'organisation des états-majors et des troupes faisant l'objet de cette étude.

En voulant tendre à un équilibre entre les différentes armes, j'ai cité des chiffres qui peuvent paraître fabuleux : une division d'aviation soit quelque 500 avions de combat ; 12 régiments de chars disposant de plus de 700 engins blindés ; une masse d'artillerie de 72 groupes ou leur équivalent

en force de feu ; près d'un millier de camions en réserve générale ; et j'en passe. Où prendre les effectifs en personnel ? diront les uns que la courbe démographique préoccupe. Où se procurer les matériels ? diront les autres qui savent que nos possibilités de construction dans le domaine des véhicules lourds sont limitées. Enfin, comment couvrir les besoins financiers d'une telle entreprise alors que les sommes nécessaires à une réorganisation plus modeste de notre appareil militaire sont de 1500 millions ?

A la première question, je répondrai que je suis moins pessimiste que certains milieux officiels. A l'appui de ma thèse je ne citerai aucun chiffre ; il est patent que les qualités physiques de nos « appelés » vont s'améliorant, le sport étant pour beaucoup dans ce progrès vers le bien. D'autre part, je ne crois pas qu'une réorganisation des états-majors et des troupes restant fondée sur le service obligatoire soit si dépendante des effectifs en personnel. Il s'agit plutôt d'une nouvelle répartition de ceux-ci entre les armes qui ne peut se faire évidemment qu'au détriment de l'infanterie. Serions-nous alors obligés, dans un proche avenir, de réduire le nombre de nos grandes unités élémentaires ? Je ne le pense pas, si l'on accepte comme mesure première une diminution des bataillons d'infanterie de 9 à 8 par division.

La deuxième question, considérée sous la forme d'objection, est plus sérieuse. En effet, où trouver, si ce n'est à l'étranger, des matériels que notre industrie ne peut nous fournir ? Il ne s'agit pas ici, bien entendu, de mettre en doute le génie propre de nos techniciens et ingénieurs. Il s'agit de délais. Le réarmement individuel dans des délais acceptables de n'importe quelle armée européenne est une utopie. Seule la voie de la compensation est ouverte à ceux qui se veulent forts, qu'ils soient neutres ou non. D'ailleurs il ne peut être question ici d'attitude politique mais d'accords commerciaux. Que chacun fournisse ce qu'il sait faire *vite et bien*. Si nous acceptions de traiter sur ce plan le problème de notre réarmement,

nous ne serions pas seulement demandeur et cela en dehors de toute alliance militaire.

A une fabrication rapide est liée la notion du prix minimum. Je puis ainsi répondre à la dernière question. En tout il faut être économe de ses deniers et compter davantage sur l'habileté de ses dix doigts que sur la profondeur de ses poches. Un réarmement n'est pas uniquement une source de dépenses. Bien qu'il soit improductif, il ne saurait s'abstraire complètement de la conjoncture économique même dans le cas où son « moment » ne peut être librement choisi. Des avances doivent être faites. Le tout est de considérer le problème sur une période étendue à l'effet d'en adapter les répercussions à l'ensemble des activités nationales. C'est à ce propos qu'il faut avoir un plan à longue échéance et ne pas craindre de parler de matériels futurs (autopropulsés) et de méthodes tactiques nouvelles (C. A. moto-mécanisé) tout en étant au clair sur nos possibilités opératives du moment que l'achat de quelques engins modernes ne saurait radicalement changer.

Comparant le programme d'armement qui va selon toute vraisemblance être réalisé au cours des prochaines cinq années à celui qu'exige cette étude, je suis arrivé en volume et en durée à une relation du simple au double. En d'autres termes, c'est un plan décennal que j'ai eu l'honneur de présenter aux lecteurs de la *Revue militaire suisse*, plan qui pourrait se diviser ainsi :

- 5 ans de réalisations pratiques dans le domaine des engins blindés et d'études dans celui des autopropulsés ;
- 5 ans d'équipement dans le domaine des feux stratégiques terrestres au terme desquels nous pourrions logiquement songer à une nouvelle conduite de nos opérations.

Major PIERRE E. DÉNÉRÉAZ
